

**DOSSIER**  
**NOUVEAU CONTRAT**  
**DE CONCESSION**  
**2020-2050**

Pour le service public du  
développement et de  
l'exploitation du réseau public  
de distribution d'électricité  
et de la fourniture d'énergie  
électrique aux tarifs  
réglementés de vente  
en Dordogne

[sde24.fr](http://sde24.fr)

Contrat conclu avec :

**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

 **edf**

# ” Le SDE 24, Enedis et EDF s’engagent de nouveau pour 30 ans “

Philippe DUCENE, Président du SDE 24, Thierry GIBERT, Directeur Régional Enedis Aquitaine-Nord et Olivier ROLAND, Directeur EDF Commerce Sud-Ouest, renouvellent leurs engagements pour les 30 années à venir.

Le 20 décembre 2019 restera un événement historique pour le Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne, marquant la signature d’un nouveau contrat de concession portant sur le réseau de distribution électrique et la fourniture d’énergie.

Ce nouveau contrat est l’aboutissement de plus d’un an de négociation entre le SDE 24 et les concessionnaires Enedis et EDF. L’objectif était d’adapter le modèle national de contrat aux enjeux locaux et de répondre aux nouvelles attentes à l’égard du réseau électrique.

**SDE 24**  
Syndicat Départemental d’Energies

**2020-2050**

## NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

Les engagements d’Enedis

**48 M€**

d’investissements pour l’amélioration du réseau souterrain et aérien en Dordogne d’ici 2024,

et notamment dans des Zones d’Intérêts Territorial (centres bourgs et lieux de vie, établissements de santé, lieux touristiques, stations assurant la desserte d’eau potable...).

Amélioration du réseau basse tension

**1,7 M€**

d’investissements co-financés par le SDE 24 et Enedis

pour la sécurisation du réseau basse tension en communes urbaines et accompagner la modernisation de l’éclairage public

### Pour l’histoire...

En 1993, le SDE 24 signait avec EDF un contrat de concession d’une durée de 30 ans, qui arrivait bientôt à échéance.

Fin 2017, suite à une négociation menée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) instaurant un nouveau modèle de contrat de concession à l’échelle nationale, les parties prenantes ont affiché la volonté commune d’anticiper le renouvellement de leur contrat, et ainsi permettre la mise en place de nouvelles dispositions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Favoriser l'émergence des énergies renouvelables

Le contrat s'inscrit dans un contexte de mutations très profondes autour de la transition énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique. Il nécessitait d'être mis à jour par rapport aux nouvelles orientations des politiques publiques du territoire.

Les questions d'adaptation du réseau pour la résistance aux aléas climatiques, la production d'énergie renouvelable, le stockage de l'électricité, le développement de l'électromobilité, le pilotage de réseaux intelligents ou la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sont désormais traitées dans le nouveau cahier des charges de concession.

## Réaffirmer le service public de l'énergie

Ce nouveau contrat réaffirme l'attachement des différents acteurs au principe de péréquation tarifaire au niveau national et d'égalité de traitement entre les territoires ruraux et urbains.

Il permet une logique de co-construction et de programmation des investissements à travers un schéma directeur, élaboré conjointement avec le concessionnaire. Ce schéma fixe les ambitions de développement du réseau sur la durée du contrat. Il introduit également le principe de plans pluriannuels, établis entre les signataires afin d'adapter les investissements, tous les 5 ans, en fonction des besoins du territoire.



Ce 20 décembre 2019, le SDE 24 a eu la visite exceptionnelle de Corinne FAU, Directrice Finance Achats Assurances et Membre du Directoire d'Enedis.

## Un nouvel élan pour les travaux sur le réseau électrique

Le contrat de concession prévoit également une évolution des responsabilités respectives, qui viennent renforcer les missions du Syndicat départemental dans sa maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre négocié de la répartition de travaux, le SDE 24 s'investira avec Enedis dans un nouveau programme d'amélioration et de sécurisation du réseau basse tension pour garantir une meilleure qualité de fourniture aux communes urbaines.

Participation d'Enedis pour l'effacement des réseaux (art.8)

2,25 M€

d'investissements pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement d'ici 2024

soit **42%** de participation supplémentaire

## Conclusion

**Le contrat se concrétise aujourd'hui par un résultat très positif pour le Syndicat.**

Il donne une nouvelle impulsion aux relations entre le SDE 24 et les concessionnaires, basées sur une vision partagée du devenir des infrastructures électriques.

S'investir pour vous  
dans les réseaux  
de demain.

**SDE 24**  
Syndicat Départemental d'Energies

**territoire  
d'énergie**  
NOUVELLE-AQUITAINE

**Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**

7 allées de Tourny - CS 81225  
24019 PERIGUEUX cedex

05 53 06 62 00 - [accueil@sde24.fr](mailto:accueil@sde24.fr)

[sde24.fr](http://sde24.fr)



Réseaux de distribution  
d'électricité et de gaz



Eclairage public



Mobilité durable



Transition énergétique



Groupement d'achat  
d'énergie